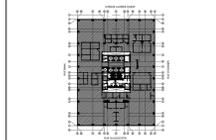


Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits de cette nature. Il est interdit de le reproduire, de le copier, de le divulguer ou de l'utiliser sans la permission écrite de la personne chargée de la conception. Toute violation de ces droits sera poursuivie. Ce dessin est un document de travail et n'est pas destiné à être utilisé comme référence ou comme preuve de la conception. L'entrepreneur se doit de vérifier les dimensions et les données avant l'achat et de les reporter dans les documents de la personne chargée de la conception. Ne pas se servir du présent dessin pour produire des copies de travail.



Le nord du projet



**L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.**

| révisions | description                                 | date       |
|-----------|---------------------------------------------|------------|
| 03        | Document de soumission                      | 2019-01-15 |
| 02        | Doc. à 90% à soumettre à l'examen du client | 2018-03-09 |
| 01        | Doc. à 80% à soumettre à l'examen du client | 2018-02-16 |

| project                                                                                  | project                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL</b>             | <b>Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL</b>             |
| 300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)                                                   | 300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)                                                   |
| drawing                                                                                  | dessin                                                                                   |
| <b>Plan de plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition, au 17<sup>ème</sup> étage</b> | <b>Plan de plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition, au 17<sup>ème</sup> étage</b> |
| Echelle : Selon les annotations                                                          | Echelle : Selon les annotations                                                          |

|                 |                             |                           |
|-----------------|-----------------------------|---------------------------|
| Designed By     | RB & MB                     | Compu par                 |
| Date            | 2018-01-26                  | (aaaa/mm/jj)              |
| Drawn By        | MB                          | Dessiné par               |
| Date            | 2018-03-09                  | (aaaa/mm/jj)              |
| Reviewed By     | BW                          | Examiné par               |
| Date            | 2019-01-26                  | (aaaa/mm/jj)              |
| Approved By     | BW                          | Approuvé par              |
| Date            | 2019-01-26                  | (aaaa/mm/jj)              |
| Tender          |                             | Soumission                |
| Project Manager | Brent Cheff                 | Administrateur de projets |
| Project no.     |                             | N° du projet              |
|                 | <b>R.088901.013 (17096)</b> |                           |
| Drawing no.     |                             | N° du dessin              |
|                 | <b>ID11</b>                 |                           |

**Légende - Plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition :**

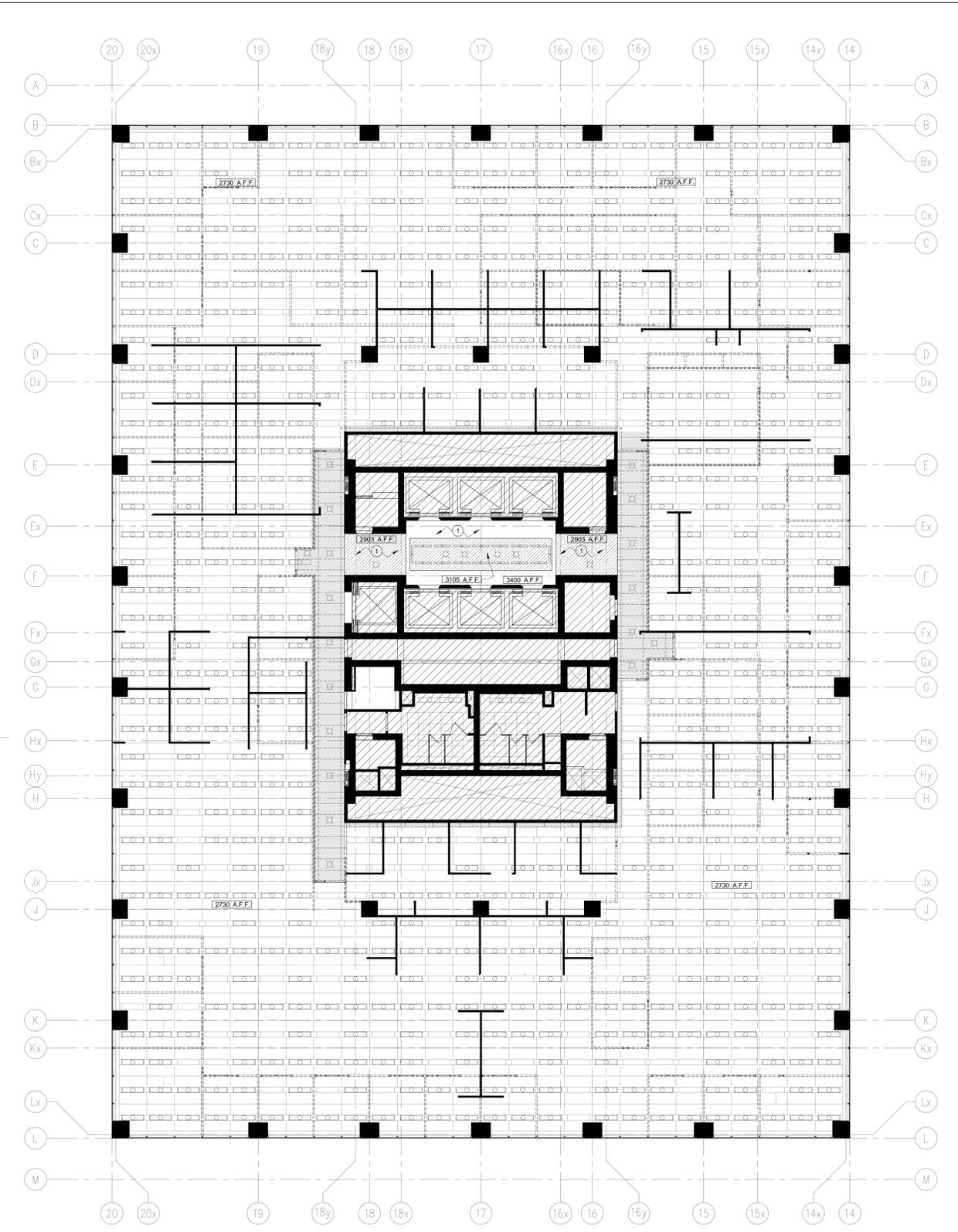
- Enlever le luminaire fluorescent et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Enlever le luminaire fluorescent et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Enlever le projecteur vers le bas et s'en débarrasser. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Conserver le motif de quadrillage existant de plafond suspendu et à barres en té et le carrelage insonorisant et existant.
- Enlever le quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et le carrelage insonorisant et les pièces composantes connexes et s'en débarrasser.
- Conserver le plafond suspendu en gypse et les pièces composantes connexes.

**Notes - Plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition :**

1. Conserver la finition existante de plafond de foyer(s) d'ascenseur(s).

**Notes générales - Plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition :**

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Devis.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurrentement avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafond et finis existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservés, et il devra en être de même en rapport avec l'endommagement de locaux adjacents.
4. Se reporter aux dessins de mécanique et d'électricité afin de retrouver la portée des ouvrages de démolition.
5. À moins d'indications contraires, l'Entrepreneur devra enlever et remettre au Représentant du Ministère tous les articles qui ne seront pas utilisés comme faisant partie de la nouvelle construction.
6. Aux endroits à partir desquels auront été enlevées des cloisons se prolongeant d'une dalle à l'autre, l'on se devra de prolonger le plafond existant et suspendu et à motif de quadrillage et à barres en té et ce, en conformité avec les exigences. Fournir et installer de nouveaux carreaux de plafond insonorisants et ce, en conformité avec les exigences. Le style et la couleur devront s'assortir à ce qui constitue la couleur et le style existants. Fixer solidement et en place les motifs de quadrillage de plafond neuf et existant et ce, en conformité avec les exigences.
7. Afin de tenir compte des ouvrages de démolition de la mécanique, l'Entrepreneur devra enlever et remonter le motif existant de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et les carreaux insonorisants et correspondants et ce, en conformité avec les exigences. Se reporter aux dessins de mécanique. Dans la mesure du possible, l'Entrepreneur se devra d'éviter de couper les principaux fils de suspension des barres en té.



**1** Plan de plafond réfléchissant - Ouvrages de démolition, au 17<sup>ème</sup> étage  
 Echelle : 1:100